

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté Egalité Fraternité**  
**Région Rhône-Alpes – Département du Rhône –**  
**Arrondissement de Villefranche-sur-Saône – Canton de Belleville –**  
**Commune de CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2011**

L'an deux mille onze, le **vingt-et-un mars** à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de Corcelles-en-Beaujolais légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Paul CHEMARIN, Maire.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de M. DUCOTTET, JAMBON, JUILLARD, excusés, et GENEVAY (arrivée de Mme CLOIX à 19h30 et de M. FALCHERO à 19h40)  
M. DUCLOS a été élu(e) secrétaire.

Lecture faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci n'appelant aucune remarque, a été adopté.

**ON PASSE A L'ORDRE DU JOUR.**

**Affichage physique du 24/03/2011 – Affichage sur site Internet du 24/03/2011**

**DELIBERATION N°1 – OBJET : ORGANISATION TERRITORIALE**  
**Désignation de référents « sécurité routière » dans le cadre du PDASR (Plan**  
**Départemental d'Action de Sécurité Routière)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association des Maires du Rhône, la Préfecture et le Grand Lyon se sont engagés ensemble depuis plusieurs années dans une politique active de lutte contre l'insécurité routière.

Pour l'année 2011, il est proposé aux collectivités soucieuses d'agir dans ce domaine, de renforcer leur action en nommant un référent « sécurité routière » au sein de leurs assemblées ; ce référent bénéficiera d'une formation au même titre que les policiers municipaux pour les collectivités qui en disposent.

Monsieur le Maire rappelle qu'en mars 2008, quatre élus municipaux avaient déjà été nommés en qualité de « responsables sécurité routière » ; il s'agissait de MMES CLOIX et DUCLOS, et de MM DUCOTTET et JAMBON.

L'assemblée propose de les associer à l'action mise en place par l'Association des Maires du Rhône, la Préfecture du Rhône et le Grand Lyon, mission qu'ils acceptent ; M. DUCOTTET, absent, sera contacté ultérieurement.

**DELIBERATION N°2 – OBJET : FINANCES MUNICIPALES**  
**Demande de subvention présentée par le COTB (Comité d'Organisation du Tour**  
**du Beaujolais Cycliste)**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du COTB sollicitant une participation financière de cent euros pour l'organisation du 20<sup>ème</sup> anniversaire du Tour du Beaujolais Cycliste, course qui sera disputée en trois étapes sur deux jours et partira le 21 mai 2011 de Villefranche-sur-Saône pour se terminer le dimanche 22 mai après midi à Villié Morgon (passage sur notre commune).

Une subvention de 100 € sera donc versée, comme l'an dernier, au COTB dont le siège social se situe en mairie de Saint Etienne des Oullières.

**DELIBERATION N°3 – OBJET : URBANISME**  
**Organisation d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme,**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Corcelles-en-Beaujolais est engagée depuis février 1999 dans la révision de son POS (Plan d'Occupation des Sols) ; depuis les élections de mars 2008, la nouvelle équipe œuvre à la mise en place de son futur PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Cette procédure nécessite toutefois plusieurs étapes successives et notamment :

- la réalisation d'un **Diagnostic du territoire communal**, premier document s'insérant dans le futur PLU : son contenu a été mis en ligne sur le site internet municipal
- l'élaboration du **PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)** ; cette pièce essentielle définit la politique d'ensemble de la commune et précise les différents projets d'aménagement ; elle constitue le cadre de cohérence fondamental du PLU et des différentes actions de la commune dans le domaine de l'aménagement, du traitement des espaces publics et de l'urbanisme.

C'est ce dernier document qui est aujourd'hui présenté à l'assemblée municipale, afin qu'un débat s'engage sur son contenu, conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Mme Yvette DUCLOS, adjointe en charge de l'urbanisme, présente au conseil municipal les orientations générales du PADD, et ses objectifs :

**1 – LA QUALITE DE VIE : PRESERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE**

- 1-1 Maîtriser et structurer le développement urbain et adapter le développement démographique aux capacités structurelles de la commune
- 1-2 Construire une centralité attractive dans un nouveau fonctionnement urbain
- 1-3 Valoriser le patrimoine bâti et paysager et préserver la biodiversité des espaces naturels
- 1-4 Créer des conditions favorables au maintien de l'agriculture dans un équilibre avec le développement urbain nécessaire à la commune

**2 – LE DYNAMISME ET LA SOLIDARITE : ORGANISER UN TERRITOIRE EQUILIBRE**

- 2-1 Diversifier l'offre en logements
- 2-2 Intégrer les habitants sur le territoire communal

Le conseil municipal, après une large discussion sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), prend acte et n'émet aucune réserve sur le contenu de ce document.

**DELIBERATION N°4 –  
RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DELEGATIONS QU'IL A RECUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par l'assemblée, à savoir :

- 1 → **Décision de non préemption** sur le bien cadastré AL 352 situé au Lotissement Le Clos de la Fontaine pour 505 m<sup>2</sup>.
- 2 → **Décision de non préemption** sur le bien cadastré AL 351 situé au Lotissement Le Clos de la Fontaine pour 536 m<sup>2</sup>.

**QUESTIONS DIVERSES et information du conseil municipal, tour de table**

**CIMETIERE** – Mme Pierrette VIGREUX prend la charge du dossier de réaménagement du cimetière : élaboration d'un plan, mise en place d'équipements funéraires (tombes, caveaux, colombarium pour champ d'urne, jardin du souvenir).

**CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION SPORTIVE DE RUGBY LOISIR VETERANS** – Le conseil municipal prend connaissance du courrier adressé par M. Richard JAMBON et M. Thomas BOUTIN, respectivement président et vice président de l'Association, sollicitant l'autorisation d'utiliser le stade et ses équipements (vestiaires, douches...). Une réponse positive est émise, sous réserve que soient tenus les engagements contenus dans ladite lettre (respect des locaux, nettoyage après utilisation, extinction des chauffage et éclairage, etc).

**COURRIEL DE M. PHILIPPE JONCHIER FAISANT ETAT DE NUISANCES SONORES PAR L'AERODROME DE PIZAY** – M. Philippe JONCHIER communique un projet de courrier qu'il souhaiterait distribuer, avec l'accord de Monsieur le Maire, à ses voisins du hameau de Chassagne. S'agissant d'une démarche privée, Monsieur le Maire n'entend pas s'associer à cette action.

**DIVERS** – la commission des finances se réunira le lundi 11 avril 2011 à 19 heures pour les budgets 2011 (budget principal et budget annexe de l'assainissement). La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 18 avril 2011 à 19 heures.

**LA SEANCE A ETE LEVEE A 21 HEURES 50 MINUTES.**

**CLOTURE**

La séance du conseil municipal du 21 mars 2011 comporte les délibérations numéros une à quatre

*Vu pour être affiché le 24/03/2011 à la porte de la mairie,  
conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884*